

Charte du Groupe des Acteurs de l'Ingénierie Ecologique

Gaïé réunit et représentent des personnes physiques et morales oeuvrant en faveur de l'ingénierie écologique.

Préambule

Le monde connaît aujourd'hui des bouleversements qui questionnent l'intelligibilité de l'ensemble du système Terre. Nous sommes dans une nouvelle ère, l'Anthropocène, dans laquelle l'influence grandissante de l'homme semble conduire vers des crises inéluctables : perte rapide de biodiversité, épuisement des ressources, changements climatiques, maladies émergentes... Les phénomènes auxquels nous sommes confrontés comme les conséquences qu'ils engendrent s'expriment bien au-delà des échelles de décision classiques et leur appréhension échappe aux cloisonnements disciplinaires de la science. Si la question de l'environnement a pu être reléguée au second plan à une période où la population était moins nombreuse, les perspectives démographiques actuelles et la globalisation socio-économique ont mis en évidence la finitude du monde et de ses ressources. Nous sommes dans une période de transition entre deux civilisations où l'un des enjeux majeurs est le pilotage de dynamiques environnementales selon des trajectoires et vers des horizons choisis. Cela implique nécessairement une certaine maîtrise des processus du vivant à des niveaux d'intégration inhabituels (populations, communautés, écosystèmes, paysages). S'engager dans cette voie ne peut s'envisager sans un réarrangement des savoirs et des pratiques qui ne va pas de soi, mais qui ouvre des perspectives stimulantes faisant appel à de nouvelles dimensions de notre sens des responsabilités et à notre capacité à imaginer de nouvelles approches du monde.

Dans le champ du vivant trois éléments de contexte sont plus particulièrement à considérer. D'abord, la dégradation de la qualité de l'environnement qui implique pour les sociétés une adaptation permanente et multiple. Ensuite, la pression croissante sur les ressources qui contraint à en revoir les modes d'exploitation et à s'engager dans des politiques d'optimisation de leur gestion. Enfin, la dynamique des réglementations nationales et des accords internationaux (loi de 1976 sur la protection de la nature, Convention sur la diversité biologique, Directive cadre européenne sur l'eau, Directive « Habitat », lois Grenelle, obligation de compensation écologique, Plateforme internationale sur la biodiversité et les services écosystémiques...) qui impose la mise en œuvre de réponses opérationnelles de restauration et de compensation écologiques. L'urgence sociale des questions environnementales et l'intensité des pressions juridiques conduisent à engager des actions aujourd'hui malgré le déficit de savoirs génériques et prédictifs et d'un corpus de pratiques éprouvées.

Ces savoirs et pratiques se rassemblent dans une discipline en émergence, l'ingénierie écologique, qui vise le passage d'une artificialisation incontrôlée de systèmes vivants à leur transformation explicite, maîtrisée et adaptative. L'ingénierie écologique désigne les savoirs scientifiques et les pratiques, y compris empiriques, mobilisables pour la gestion de milieux et de ressources, la conception, la réalisation et le suivi d'aménagements ou d'équipements inspirés de, ou basés sur les mécanismes qui gouvernent les systèmes écologiques. Elle fait appel à la manipulation, le plus souvent *in situ*, parfois en conditions contrôlées, de populations, de communautés ou d'écosystèmes, au pilotage de dynamiques naturelles et à l'évaluation de leurs effets désirables ou indésirables. C'est une ingénierie centrée sur le vivant envisagé comme moyen ou comme objectif de l'action.

L'ingénierie écologique se déploie dans un champ scientifique et technique selon trois objectifs essentiels du développement durable : l'optimisation de la gestion des ressources

naturelles, la restauration des milieux naturels dégradés, le pilotage de fonctions et de services écosystémiques. Elle fait appel aux sciences et techniques de l'ingénieur mobilisables pour l'évaluation des ressources, la prévention des catastrophes naturelles ou technologiques et l'atténuation de leurs effets. Elle intègre les modalités d'aménagement des territoires et d'organisation des activités économiques qui minimisent les impacts anthropiques sur l'environnement. Elle renvoie à la réhabilitation d'écosystèmes dégradés, à la réintroduction d'espèces, à la création de nouveaux écosystèmes durables ayant une valeur pour l'homme et pour la biosphère. Elle a également recours à la manipulation *in situ* de systèmes écologiques et à la mise au point d'outils biologiques pour optimiser la fourniture de services écosystémiques ou résoudre des problèmes de pollution. Elle implique enfin une analyse critique des finalités, des modalités et des conséquences de l'utilisation du vivant par les sociétés. En intégrant les dimensions éthiques, réglementaires, sociales, économiques, biologiques ou biogéochimiques de l'action sur l'environnement, l'ingénierie écologique pose une problématique qui abolit les frontières.

La présente charte a pour but de rassembler la diversité des acteurs qui oeuvrent en faveur de l'ingénierie écologique, d'unir leurs pratiques et d'asseoir leur représentativité.

Les objectifs communs aux signataires

Les membres de Gaié entendent contribuer au développement de l'ingénierie écologique. Ils s'investissent dans un réseau permanent d'échanges.

Les engagements des signataires

Les signataires s'engagent à participer, soutenir et faire connaître les actions de Gaié en conformité avec les principes décrits dans le préambule.

Clause supplémentaire

Seuls les signataires de la charte peuvent se déclarer membre de l'association Gaié.

Pour Gaié
Sébastien Barot
Secrétaire de l'association

Nom et qualité du signataire